
3R TRANSPORTS
Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 28 Boulevard Albin Bandini
13016 MARSEILLE
921 100 244 RCS MARSEILLE

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 15/06/2026

Le 15 juin 2026, à huit heures, les associés de la Société 3R TRANSPORTS sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation faite par la Présidente.

Sont présents :

- Monsieur RUSSO Jean-Claude, détenteur de quarante-cinq actions, ci 45 actions.
- Monsieur RUSSO Serge, détenteur de quarante-cinq actions, ci 45 actions.
- Monsieur RUSSO Thomas, détenteur de dix actions, ci 10 actions.
-

Total des actions des associés présents : 100 actions sur les 100 actions composant le capital social.

Monsieur RUSSO Jean-Claude préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée
- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la Présidente au titre de l'exercice clos le 31/12/2025
- Rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 et quitus au Président ;

JCR AS. TR

- Affectation du résultat ;
- Pouvoir en vue des formalités ;

La Présidente donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, la Présidente ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente mets successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidente, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 tel qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 3 239 €.

Conformément aux articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, l'assemblée générale approuve en outre le montant des dépenses exclues des charges déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés en vertu de l'article 39.4 du Code général des impôts est de 593 euros ainsi que l'impôt correspondant ressortant à 0 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 3 239 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 3 239 euros.

Affectation

- A la réserve facultative : 3 230 €

Report à nouveau :

- Au report à nouveau, soit 9 euros
- Solde du report à nouveau : 269 euros

JCR HS TR

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)	
31 décembre 2024	20 000 €	0 €	0 €
31 décembre 2023	0 €	0 €	0 €
31 décembre 2022	0 €	0 €	0 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION – CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION – POUVOIRS

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à neuf heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

JCR RS. TR

Le Président

Monsieur *RUSO* Jean-Claude

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal stroke at the bottom.

Associé

Monsieur *RUSO* Thomas

A handwritten signature in blue ink, featuring a stylized 'R' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Associé

Monsieur *RUSO* Serge

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of overlapping loops and a horizontal stroke at the bottom.

Désignation de l'entreprise SAS 3R TRANSPORTS Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 28 BOULEVARD ALBIN BANDINI 13016 MARSEILLE

Numéro SIRET * 9 2 1 1 0 0 2 4 4 0 0 0 1 8 Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le [3 1 1 2 2 0 2 5]					Exercice N-1 clos le [3 1 1 2 2 0 2 4]				
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3			Net 4				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles												
	Fonds commercial *	010		012									
	Autres *	014		016									
	Immobilisations corporelles *	028	62 808	030	8 082	54 726			11 198				
	Immobilisations financières * (1)	040	1 250	042		1 250			1 250				
	Total I (5)	044	64 058	048	8 082	55 976			12 448				
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052									
	Marchandises *	060		062									
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066									
	Créances (2)												
	Clients et comptes rattachés *	068	52 320	070		52 320			38 791				
	Autres * (3)	072	17 661	074		17 661			6				
	Charges constatées d'avance *	092		094									
	Valeurs mobilières de placement	080		082									
	Disponibilités	084	16 970	086		16 970			75 179				
	Total II	096	86 950	098		86 950			113 975				
	Total général (I+II)	110	151 008	112	8 082	142 926			126 423				
PASSIF					Exercice N NET 1				Exercice N-1 NET 2				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120				10 000			10 000				
	Ecarts de réévaluation	124											
	Réserve légale	126				1 000			1 000				
	Réserves réglementées *	130											
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131				15 100							
	Report à nouveau	134				260			190				
	Résultat de l'exercice	136				3 239			35 170				
	Subventions d'investissement	137											
	Provisions réglementées	140											
	Total I	142				29 599			46 360				
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	Total II							15 000				
	Emprunts et dettes assimilées	156				58 143			13 885				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164											
	Fournisseurs et comptes rattachés	166				6 677			1 310				
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	169	20 481			43 860			47 531				
	Comptes courants d'associés	173				4 051			2 336				
	Autres dettes	175				595							
	Produits constatés d'avance	174											
	Total III	176				113 327			65 063				
	Total général (I + II + III)	180				142 926			126 423				
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195				30 886				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182				50 308				
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2026

Désignation de l'entreprise SAS 3R TRANSPORTS

Néant

*

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 2 5 | Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 2 4 |

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires	209		210		
	Production vendue	biens	215		214		
		services *	217		218	486 244	305 174
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230	26 382	17 862
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	512 626	323 036
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier 21 777)			242	262 617	165 407
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244	3 319	1 518
	Rémunérations du personnel *				250	191 295	87 133
	Cotisations sociales	(dont cotisations personnelles de l'exploitant)	380		252	41 830	17 971
	Dotations aux amortissements *	(dont amortissement du fonds de commerce)	255		254	6 780	1 302
	Dotations aux dépréciations				256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	1 337	3 040
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)				264	507 178	276 370
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	5 447	46 666
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280		
	Produits exceptionnels			(IV)	290		
	Charges financières			(V)	294	1 615	143
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300		3 972
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
	Impôts sur les bénéfices *			(VII)	306	593	7 381
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	3 239	35 170
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	3 239	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324	593	
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	120	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprise nouvelles (44. sexes)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		
	(FRR) France Ruralités Revitalisation (art. 44 quinquies A)	181		Jeune entreprise innovante (44. sexes A)	989		
	Divers (44 quaterdecies)	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						
Déficits	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	3 952	354
	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356		
	Déficits antérieurs reportables : *		dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			370	3 952	372